



Conseil économique et social

Distr. générale
20 septembre 2011
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance Conseil d'administration

Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2011

<i>Décision</i>	<i>Page</i>
Première session ordinaire, 8-11 février 2011	
2011/1 Rapport annuel au Conseil économique et social	3
2011/2 Projet de descriptif de programme commun de pays pour la République-Unie de Tanzanie.	3
2011/3 Rapport oral sur la fonction de gestion des connaissances et de recherche à l'UNICEF	3
2011/4 Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et rapport du Comité des commissaires aux comptes	4
2011/5 Collecte de fonds privés : plan de travail et budget pour 2011	5
2011/6 Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats – note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF	7
Session annuelle, 20-23 juin 2011	
2011/7 Rapport du Bureau de la déontologie.	8
2011/8 Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays	8
2011/9 Prorogation de programmes de pays en cours	9
2011/10 Pays les moins avancés	10
2011/11 Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration	10
2011/12 Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013	11
2011/13 Rapport sur l'état d'avancement du travail sur l'égalité des sexes à l'UNICEF.	12



Deuxième session ordinaire, 12-15 septembre 2011

2011/14	Projet de programme de travail des sessions de 2012 du Conseil d'administration	13
2011/15	Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays	15
2011/16	Descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud	16
2011/17	Sensibilisation, élaboration des programmes et programmes multinationaux	17
2011/18	Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays approuvés	18
2011/19	Prorogations de programmes de pays en cours	20
2011/20	Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF	20
2011/21	Rapport annuel sur les activités d'audit interne	21
2011/22	Plan stratégique à moyen-terme : prévisions financières pour la période 2011-2014	23
2011/23	Budget institutionnel pour l'exercice 2012-2013	23
2011/24	Règlement financier et règles de gestion financière de l'UNICEF	24

Première session ordinaire

2011/1

Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* des progrès accomplis en ce qui concerne la contribution de l'UNICEF à l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

2. *Prie* l'UNICEF de faire figurer dans les prochains rapports des recommandations tendant à améliorer davantage la mise en œuvre de l'examen triennal complet;

3. *Décide* de transmettre le présent rapport (E/2011/6-E/ICEF/2011/3) au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations et des avis formulés par les délégations à la présente session.

*Première session ordinaire
11 février 2011*

2011/2

Projet de descriptif de programme commun de pays pour la République-Unie de Tanzanie

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global du descriptif de programme commun de pays pour la République-Unie de Tanzanie, couvrant la période allant de juillet 2011 à juin 2015, pour les montants ci-après : 74 692 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et 73 308 000 dollars prélevés sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

*Première session ordinaire
11 février 2011*

2011/3

Rapport oral sur la fonction de gestion des connaissances et de recherche à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport oral sur la fonction de gestion des connaissances et de recherche à l'UNICEF et se félicite des informations supplémentaires fournies par la suite sur la question;

2. *Réitère* les constatations formulées dans l'étude de la structure administrative de l'UNICEF de 2007 qui souligne notamment l'importance de lier le programme de recherche aux principales priorités de l'organisation ainsi que d'acquérir, de présenter et de partager les connaissances dans l'ensemble de l'organisation;

3. *Rappelle* sa décision 2008/2, par laquelle la création d'un Bureau de la recherche avait été approuvée;

4. *Se félicite* de la nomination du Directeur du Bureau de la recherche, basé à Florence (Italie);

5. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2012, un cadre stratégique intégré sur la gestion des connaissances et la recherche, ainsi que des mécanismes clairs permettant d'établir des priorités en matière de recherche;

6. *Souligne* l'importance de la gestion des connaissances et de la recherche et leurs liens directs avec les décisions stratégiques et prie l'UNICEF de l'informer également à sa première session ordinaire de 2012 des mesures concrètes qui auront été prises pour améliorer la gestion des connaissances tant au siège que sur le terrain;

7. *Prie* l'UNICEF d'organiser en 2011 des consultations pour le tenir informé des dispositions qui auront été prises au Fonds afin d'améliorer et d'organiser la fonction de recherche.

*Première session ordinaire
11 février 2011*

2011/4

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/65/5/Add.2) et du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les états financiers des fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (A/65/296/Add.1);

2. *Accueille avec satisfaction* l'opinion non assortie de commentaires du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'UNICEF;

3. *Note* que 12 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos en 2007 n'ont pas encore été appliquées intégralement;

4. *Prend note* des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009;

5. *Prie* le Directeur général de l'UNICEF de faire fond sur les progrès réalisés et de continuer à appliquer promptement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, et prie l'UNICEF de lui présenter un rapport à sa deuxième session ordinaire de 2011, dans lequel il exposera notamment les incidences des recommandations sur la gestion et la stratégie du Fonds et fera le point des mesures prises pour donner suite aux principales recommandations;

6. *Se déclare préoccupé* par les observations du Comité des commissaires aux comptes concernant le nombre élevé de postes non encore pourvus et prie

l'UNICEF de se pencher sur la question et de l'informer des difficultés rencontrées et des progrès accomplis au cours de la première session ordinaire de 2012;

7. *Constate* les progrès accomplis s'agissant de la question du montant des liquidités disponibles au titre des ressources ordinaires et prie l'UNICEF de fournir, au cours de la deuxième session ordinaire de 2011, des informations détaillées sur les fonds non décaissés ainsi que des justifications, tout comme sur les directives du Fonds en matière de liquidités et sur les mesures prises pour veiller à ce qu'elles soient suffisantes;

8. *Prie* l'UNICEF d'élaborer des directives, et de définir des objectifs et des indicateurs pour améliorer l'efficacité dans les bureaux de pays, y compris réduire les frais administratifs;

9. *Recommande* que l'UNICEF envisage de réviser son règlement financier de façon que le traitement comptable des transferts de fonds prévoie que les sommes versées d'avance aux partenaires d'exécution soient comptabilisées comme des avances et non comme des dépenses de programme tant que les rapports sur l'utilisation des ressources financières n'ont pas été reçus et attend avec intérêt de recevoir le règlement financier révisé pour approbation à la deuxième session ordinaire de 2011;

10. *Prend note* des mesures prises par l'UNICEF depuis 2003 pour financer les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service et se félicite de la décision du Fonds de divulguer ses engagements dans ses états financiers à compter du 1^{er} janvier 2012, avec l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public;

11. *Prend note avec satisfaction* des mesures prises par le Directeur général pour collaborer avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et les autres fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies afin d'instaurer des pratiques optimales de gestion et d'améliorer la comparabilité de l'information financière en adoptant les Normes comptables internationales pour le secteur public et demande à continuer d'être tenu informé des progrès accomplis en la matière.

*Première session ordinaire
11 février 2011*

2011/5

Collecte de fonds privés : plan de travail et budget pour 2011

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats privés pour la campagne 2011

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* pour l'exercice 2011 (1^{er} janvier-31 décembre) les prévisions de dépenses de 153,9 millions de dollars ventilées comme suit et récapitulées dans le tableau 2 et la colonne II du tableau 5 du document E/ICEF/2011/AB/L.1.

En millions de dollars des États-Unis

Dépenses des bureaux de pays – ventes	5,7
Coût des marchandises et frais généraux liés aux stocks	15,2
Mises de fonds	42,0
Dépenses directes (coût des marchandises non compris)	33,1
Dépenses indirectes	57,9
Montant total des dépenses	153,9

2. *Autorise* l'UNICEF à :

a) Engager des dépenses conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 5 du document E/ICEF/2011/AB/L.1; en engager davantage, sans dépasser le montant indiqué dans la colonne III du même tableau, si le produit des collectes de fonds ou des ventes de cartes et autres articles semble devoir atteindre le niveau indiqué dans la colonne III, et à en engager moins si une baisse des recettes nettes le justifie;

b) Transférer des crédits d'une ligne budgétaire à une autre (voir le paragraphe 1), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager au besoin pour l'exécution du plan de travail approuvé pour 2011 des dépenses additionnelles entre deux sessions du Conseil, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2011

Le Conseil d'administration

Note que les recettes nettes prévues au titre de la collecte de fonds et des partenariats privés pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 se chiffrent à 993,6 millions de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 5 du document E/ICEF/2011/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* le système des mises de fonds, le montant autorisé pour 2011 étant de 42 millions de dollars;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager au cours de l'exercice 2011 des dépenses correspondant au coût des marchandises et aux frais généraux liés aux stocks (production et achat de matières premières, de cartes et d'autres produits) pour l'exercice 2012, à concurrence de 15,8 millions de dollars, comme indiqué dans les projections financières pour 2011-2013 figurant dans le plan stratégique applicable à la collecte de fonds privés et aux partenariats privés (voir le tableau 4 du document E/ICEF/2011/AB/L.1);

3. *Décide* d'ouvrir, à titre transitoire, un crédit de 15,4 millions de dollars pour janvier 2011, à imputer au budget annuel afférent à la collecte de fonds et aux partenariats privés.

*Première session ordinaire
11 février 2011*

2011/6

Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats – note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* de la note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats, élaborée en réponse à la décision 2010/32 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP et à la décision 2010/20 du Conseil d'administration de l'UNICEF, dans laquelle figurent :

a) Des informations sur les changements introduits dans la définition et la classification des coûts;

b) Un document officiel simulant le format des principaux tableaux budgétaires accompagnés des explications y relatives;

2. *Constate* que les informations supplémentaires présentées devraient fournir des liens clairs et complets avec les cadres institutionnels et de gestion axés sur les résultats tels qu'ils figurent dans les plans stratégiques respectifs du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF;

3. *Approuve* la méthode de budgétisation axée sur les résultats figurant dans la note d'information conjointe mentionnée au paragraphe 1, ci-dessus;

4. *Note* que dans le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, le cadre de gestion axée sur les résultats tient actuellement compte des principaux indicateurs de succès et en vue d'harmoniser pleinement la méthode utilisée par l'UNICEF avec celle du PNUD et du FNUAP, prie le Fonds de transposer provisoirement ses principaux indicateurs de succès figurant dans le tableau des résultats actualisé (E/ICEF/2010/10) en produits stratégiques de haut niveau devant figurer dans le budget pour l'exercice 2012-2013, en attendant que l'UNICEF présente son plan stratégique pour 2014-2017 accompagné du budget intégré appliquant le modèle approuvé de budgétisation axée sur les résultats;

5. *Prend note* des efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer ses cadres de résultats et encourage le Fonds, lors de la mise en œuvre de la méthode de budgétisation axée sur les résultats, à continuer d'affiner les indicateurs de sorte qu'ils soient « spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps » et d'associer de manière plus explicite les ressources aux résultats escomptés;

6. *Prie* l'UNICEF d'établir et de présenter son budget pour 2012-2013 en suivant le modèle des tableaux budgétaires et les explications y relatives présentés dans la note d'information conjointe mentionnée au paragraphe 1 ci-dessus, y compris les résultats de l'analyse conjointe de l'incidence de la définition et de la classification des coûts des activités sur le recouvrement des coûts;

7. *Souligne* la nécessité de le consulter régulièrement, en vue de l'établissement du budget d'appui biennal pour 2012-2013 ainsi que du budget intégré pour 2014 et au-delà.

*Première session ordinaire
11 février 2011*

Session annuelle

2011/7

Rapport du Bureau de la déontologie

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF (E/ICEF/2011/11);

2. *Constate* que le Bureau de la déontologie concourt à encourager le respect des principes de déontologie, d'intégrité et de responsabilité dans l'organisation et, à cet égard, accueille avec satisfaction les mesures qu'il a prises afin de formuler des conseils et des orientations, de protéger le personnel contre les représailles, d'examiner les déclarations de situation financière et d'organiser des séances de formation à l'intention de l'organisation et de son personnel;

3. *Engage* la direction de l'UNICEF à renforcer encore les fonctions du Bureau de la déontologie et à lui octroyer des ressources suffisantes afin qu'il puisse mener à bien son programme de travail;

4. *Attend avec intérêt* de prendre connaissance des futurs rapports annuels du Bureau de la déontologie de l'UNICEF, conformément à sa décision 2010/18, notamment des recommandations qui seront adressées à la direction en vue de renforcer l'intégrité et le respect des règles déontologiques dans l'organisation.

*Session annuelle
23 juin 2011*

2011/8

Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global des programmes de coopération de pays et des programmes communs de pays suivants :

<i>Région et pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2011/</i>
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants				
Albanie	2012-2016	3 750 000	27 000 000	DCCP-ALB/1
Croatie	2012-2016	–	13 436 000	P/L.1
Kirghizistan	2012-2016	4 600 000	25 000 000	P/L.2
Monténégro	2012-2016	3 750 000	8 000 000	P/L.3 et Corr.1
Ukraine	2012-2016	4 075 000	18 000 000	P/L.4
Asie de l'Est et Pacifique				
Mongolie	2012-2016	3 750 000	15 250 000	P/L.6
Philippines	2012-2016	15 495 000	70 000 000	P/L.7
République démocratique populaire lao	2012-2015	7 860 000	51 688 000	P/L.5
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Éthiopie	2012-2015	160 212 000	286 985 000	P/L.8

<i>Région et pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2011/</i>
Zimbabwe	2012-2015	19 004 000	320 724 000	P/L.9 et Corr.1
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Maroc	2012-2016	6 045 000	26 000 000	P/L.10
Oman	2012-2015	–	4 400 000	P/L.11
Asie du Sud				
Bangladesh	2012-2016	112 410 000	333 000 000	P/L.14
Amériques et Caraïbes				
Chili	2012-2016	3 750 000	8 000 000	P/L.15
El Salvador	2012-2015	3 000 000	8 500 000	P/L.17
Honduras	2012-2016	3 750 000	10 000 000	P/L.19
Jamaïque	2012-2016	3 750 000	10 100 000	P/L.20
Programme multipays des Caraïbes orientales (Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago)	2012-2016	16 000 000	15 000 000	P/L.16
Afrique de l'Ouest et du Centre				
Gabon	2012-2016	3 750 000	8 000 000	P/L.23
Gambie	2012-2016	5 355 000	15 000 000	P/L.24
Ghana	2012-2016	43 055 000	140 000 000	P/L.25
Mauritanie	2012-2016	9 020 000	53 475 000	P/L.26
République centrafricaine	2012-2016	19 315 000	60 000 000	P/L.21
Sao Tomé-et-Principe	2012-2016	3 750 000	2 500 000	P/L.27
Sénégal	2012-2016	26 730 000	50 000 000	P/L.28
Tchad	2012-2016	56 585 000	95 000 000	P/L.22

*Session annuelle
23 juin 2011*

2011/9

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prorogation, pour un an, des programmes de pays, qui a été approuvée par le Directeur général, comme il est indiqué au tableau 1 figurant dans le document E/ICEF/2011/P/L.29, pour le Belize, le Bhoutan, la Guinée, Haïti, Madagascar, la République de Moldova et la Tunisie;

2. *Approuve* la prorogation, pour deux ans, du programme du Paraguay et la deuxième prorogation, pour un an, du programme de l'Afrique du Sud, comme indiqué au tableau 2 figurant dans le document E/ICEF/2011/P/L.29.

*Session annuelle
23 juin 2011*

2011/10

Pays les moins avancés

Le Conseil d'administration

1. *Accueille favorablement* l'aval donné par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/280, en date du 17 juin 2011, à la Déclaration d'Istanbul (A/CONF.219/L.1) et au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/CONF.219/3/Rev.1), ci-après appelé Programme d'action d'Istanbul;

2. *Rappelle* les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies énumérées par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/208, en date du 19 décembre 2007;

3. *Note* l'appui énergique donné par l'UNICEF aux pays les moins avancés;

4. *Souligne* la nécessité pour l'UNICEF de prêter une attention particulière à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans le cadre de l'appui qu'il apporte aux pays les moins avancés et conformément à son mandat;

5. *Invite* le Directeur général à incorporer, en étroite coopération avec le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans le programme de l'UNICEF, comme demandé au paragraphe 153 du Programme d'action et au paragraphe 2 de la résolution 65/280 de l'Assemblée générale, et de rendre compte des progrès accomplis dans le cadre de son rapport annuel.

*Session annuelle
23 juin 2011*

2011/11

Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

Rappelant son règlement intérieur et soulignant qu'il importe de l'appliquer,

1. *Invite* les groupes régionaux à recommander des candidats en vue de l'élection des membres de son bureau à la deuxième session ordinaire de 2011;

2. *Engage* le Bureau à inviter les candidats dont il est question au paragraphe 1 à participer en tant qu'observateurs à ses réunions mensuelles pour leur permettre de mieux s'informer des travaux en cours et de mieux se préparer à remplir leurs futures fonctions en son sein;

3. *Décide* d'organiser, au début du mois de janvier de chaque année, à compter de 2012, la première réunion de sa première session ordinaire suivante afin d'élire le nouveau Président et les autres membres du Bureau, conformément à l'article 11 du Règlement intérieur;

4. *Prie* le Secrétariat de veiller à ce que la programmation et l'organisation de cette réunion supplémentaire se fassent en concertation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences afin que les services de conférence soient fournis dans le cadre des services auxquels a droit le Conseil d'administration de l'UNICEF.

*Session annuelle
23 juin 2011*

2011/12

Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel du Directeur général sur les progrès accomplis et les résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013 (E/ICEF/2011/9), et du document connexe, et se félicite des résultats importants obtenus en 2010;

2. *Réaffirme* que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) doit continuer à mieux axer sur les résultats les rapports qu'il lui soumet, y compris grâce à une communication améliorée et plus systématique des résultats obtenus à l'échelle de l'organisation, indiquant les contributions aux résultats nationaux envisagés dans les priorités nationales, et prend note à ce sujet, en s'en félicitant, du regain d'attention accordé à la stratégie fondée sur l'équité, qui pourra être utile à cet effet;

3. *Salue* les efforts en cours visant à renforcer la gestion axée sur les résultats et prie le Fonds, lorsqu'il établira le plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017, de continuer à mettre en place un cadre solide de résultats qui illustre la chaîne complète des résultats, en indiquant ceux attendus à tous les niveaux, et compte que des consultations périodiques seront engagées avec ses membres sur les questions de méthode, concernant notamment les indicateurs mesurables, la présentation du plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017 et la gestion des résultats ainsi que l'établissement des rapports y relatifs;

4. *Prie* l'UNICEF de lui présenter à sa première session ordinaire de 2012, pour approbation, un plan de route en vue de l'établissement du plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017, comprenant un cadre de gestion axée sur les résultats et des indications concernant les articulations entre ces travaux et le budget intégré du Fonds;

5. *Invite* le Directeur général de l'UNICEF à continuer de rechercher des gains d'efficacité en faisant preuve de rigueur budgétaire dans l'élaboration du projet de budget du Fonds pour l'exercice biennal 2012-2013, étant entendu que des ressources suffisantes doivent être allouées à la mise en œuvre du plan stratégique;

6. *Prie* l'UNICEF d'indiquer les enseignements tirés de l'expérience et de formuler des recommandations sur les futures stratégies de l'organisation dans les rapports qu'il lui présentera à l'avenir, et d'y décrire également les problèmes rencontrés et les mesures à prendre concrètement pour les régler;

7. *Engage* l'UNICEF à continuer d'appuyer les efforts que les gouvernements et d'autres partenaires nationaux déploient pour protéger les enfants de la violence, des mauvais traitements et de l'exploitation, et préconise le partage de l'information à cet effet;

8. *Considère* qu'il importe de rendre compte des résultats obtenus en ce qui concerne l'égalité des sexes dans tous les domaines essentiels du plan stratégique ainsi que, conformément à sa décision 2010/21, dans la gestion des ressources humaines, y compris s'agissant de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, en tenant dûment compte de l'importance d'un

recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, et demande une nouvelle fois qu'il soit pleinement rendu compte des résultats correspondants dans le rapport annuel du Directeur général.

*Session annuelle
23 juin 2011*

2011/13

Rapport sur l'état d'avancement du travail sur l'égalité des sexes à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* que l'égalité des sexes est un des éléments stratégiques transversaux du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF;

2. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur l'état d'avancement du travail sur l'égalité des sexes à l'UNICEF (E/ICEF/2011/10) et des mesures prises pour améliorer ce travail;

3. *Prend note* du système interne de contrôle mis en place à l'UNICEF pour mesurer le progrès accompli dans la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes dans le travail du Fonds, engage celui-ci à intégrer la question dans ses processus programmatiques, insiste sur la nécessité de faire en sorte que des ressources financières et humaines adéquates soient consacrées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et prie l'UNICEF de lui présenter dans le rapport sur l'état d'avancement du travail sur l'égalité des sexes à l'UNICEF des renseignements sur la première utilisation du marqueur égalité des sexes;

4. *Demande instamment* à l'UNICEF de contribuer davantage à la réalisation de meilleurs résultats en matière d'égalité des sexes et de faire rapport dans le plan stratégique à moyen terme sur les résultats de l'action menée à cet égard;

5. *Prend note* de l'étude indépendante de l'attention accordée à l'analyse de l'égalité des sexes, ainsi que des résultats du travail de l'UNICEF indiqués dans les documents sur les programmes de pays et, à ce propos, prie le Fonds de continuer d'apporter des améliorations, notamment en appliquant des processus appropriés d'assurance-qualité et en faisant appel à des experts de la question;

6. *Recommande* que les mécanismes de responsabilisation institutionnelle soient renforcés, notamment en ce qui concerne la responsabilité de la direction quant aux résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'assurance-qualité tout au long du cycle de planification et de programmation, d'affectation des ressources humaines et financières, d'accès aux sources appropriées de connaissances d'expert dans le domaine de l'égalité des sexes, y compris en faisant appel aux experts locaux, et de compte rendu des résultats ventilés par sexe;

7. *Engage* l'UNICEF à continuer de renforcer les capacités de son personnel en matière d'analyse de la problématique hommes-femmes et de mettre au point des résultats et des indicateurs d'égalité des sexes dans tous ses domaines de programmation, y compris en recrutant des spécialistes qualifiés chargés d'apporter leadership, orientations et connaissances d'expert au niveau du pays et au niveau régional;

8. *Engage* l'UNICEF à continuer de s'efforcer, au niveau de l'équipe dirigeante, de mieux intégrer l'analyse de l'égalité des sexes et les résultats y relatifs dans les activités de programmation et d'élaboration de politiques, conduites au siège et aux niveaux régional et national, et d'améliorer l'efficacité de son action ciblée;

9. *Prie* l'UNICEF de collaborer étroitement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), dans le cadre des activités de l'équipe de pays, aux fins de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, en faisant jouer la complémentarité et les effets de synergie afin d'aider à répondre aux priorités nationales et à atteindre les objectifs dans ces domaines;

10. *Prie* l'UNICEF de continuer à rendre compte à sa session annuelle de l'état d'avancement de son travail dans le domaine de l'égalité des sexes, comme prévu dans le plan d'action prioritaire pour l'égalité des sexes, en tenant compte des dispositions de ses décisions.

*Session annuelle
23 juin 2011*

Deuxième session ordinaire

2011/14

Projet de programme de travail des sessions de 2012 du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

1. *Adopte* le programme de travail de ses sessions de 2012 en tant que cadre souple, susceptible d'être révisé le cas échéant en cours d'année.

*Première session ordinaire
7-10 février 2012*

*Session annuelle
11-15 juin 2012*

*Deuxième session ordinaire
10-13 septembre 2012*

Questions d'organisation et de procédure

Élection du président et des vice-présidents du Conseil d'administration (SAD)

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Rapport annuel au Conseil économique et social* (SAD)

Coopération opérationnelle : adoption des descriptifs de programme de pays révisés (SAD)

Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et aux décisions prises lors des réunions du Conseil de coordination

Questions d'organisation et de procédure

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Examen approfondi du PSMT :

Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme** (2009/7, 2010/6, 2011/12) (SAD)

Rapport sur les progrès de l'égalité des sexes à l'UNICEF (2009/3,

Questions d'organisation et de procédure

Projet de programme de travail pour les sessions de 2013 du Conseil d'administration (SAD)

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Coopération opérationnelle :

Adoption des descriptifs de programme de pays révisés (SAD)

Projets de descriptifs de programme de pays*** (SAD)

Résumés régionaux de l'examen à mi-parcours des programmes de pays (E)

<i>Première session ordinaire 7-10 février 2012</i>	<i>Session annuelle 11-15 juin 2012</i>	<i>Deuxième session ordinaire 10-13 septembre 2012</i>
du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	2011/13) (E)	Recommandation relative à l'approbation d'une affectation de ressources ordinaires supplémentaires aux programmes de pays approuvés (SAD)
Cadre stratégique intégré sur la gestion des connaissances et la recherche (2011/3) (I)	Coopération opérationnelle : Projets de descriptifs de programme de pays (environ 33)*** (SAD)	Rapport sur la mise en œuvre du cadre stratégique relatif aux relations de partenariat et de collaboration (2009/9) (E)
Plan de route en vue de l'établissement du plan stratégique à moyen terme pour 2014-2017 (2011/12) (SAD)	Reconduction de programmes de pays en cours d'exécution (2009/11) (SAD) Rapport du bureau de la déontologie (2010/18) (I)	
Débat thématique sur les résultats obtenus et les enseignements tirés dans le domaine d'intervention n° 3 du plan stratégique à moyen terme : VIH/sida et enfants	Débat thématique sur les résultats obtenus et les enseignements tirés dans le domaine d'intervention n° 5 du plan stratégique à moyen terme : activités de plaidoyer et partenariats en faveur des droits des enfants	Rapport sur la mise en œuvre du « système révisé d'allocation des fonds prélevés sur la masse commune des ressources », adopté par le Conseil d'administration en 1997 (2008/15) (E)
Évaluation et vérification des comptes	Évaluation et vérification des comptes Rapport sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations (2008/4) (A) Rapport annuel 2011 du Bureau de la vérification interne des comptes au Conseil d'administration**** (1997/28) (A)	Évaluation et vérification des comptes
Ressources, questions financières et budgétaires	Ressources, questions financières et budgétaires Mesures prises et progrès accomplis pour l'établissement d'un budget intégré : rapport conjoint PNUD, FNUAP et UNICEF (SAD)	Ressources, questions financières et budgétaires Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières (estimations) pour la période 2011-2015 (SAD) Collecte de fonds privés : rapport et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (E)
Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2012 (SAD)		
Compte rendu oral sur les difficultés rencontrées et les progrès réalisés dans la recherche d'une solution au problème du taux élevé de vacance de postes (2011/4)		
Réunion d'annonce de contributions		
Bilan de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (E)		
Questions diverses	Questions diverses Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF	Questions diverses

Première session ordinaire
7-10 février 2012

Session annuelle
11-15 juin 2012

Deuxième session ordinaire
10-13 septembre 2012

Rapports des visites du Conseil d'administration sur le terrain (I)

- * Les rapports pertinents du Corps commun d'inspection seront également examinés au titre de ce point.
- ** Un ensemble de données complémentaire relatif à ce point de l'ordre du jour est disponible.
- *** La synthèse des données et les résultats des cycles de programmes antérieurs de chacun des projets de descriptif de programmes de pays peuvent être consultés, avec les projets de descriptif correspondants, sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF (décision 2008/17); on ignore encore combien de pays choisiront de présenter un projet de programme de pays commun en 2012.
- **** La suite donnée par l'administration au rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes pour 2011 sera également examinée au titre de ce point (décision 2009/19).

Les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration sont de quatre types :

- i) Pour suite à donner (SAD) : le Conseil d'administration examine la question et prend une décision. Le secrétariat établit la documentation préalable et rédige un projet de décision pour examen par le Conseil;
- ii) Pour examen (E) : le Conseil d'administration examine le rapport établi par le secrétariat. Celui-ci ne rédige pas de projet de décision, mais le Conseil peut décider de se prononcer sur la question;
- iii) Pour information (I) : le secrétariat établit la documentation préalable pour information à la demande du Conseil d'administration;
- iv) Rapports oraux : les rapports oraux sont présentés à la demande du Conseil d'administration. Ils sont accompagnés de documents de référence brefs et sans caractère officiel.

Deuxième session ordinaire
15 septembre 2011

2011/15

Projets de descriptif de programme de pays et de programme commun de pays

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global des programmes de coopération de pays et des programmes communs de pays suivants :

Région ou pays	Période	Ressources ordinaires	Autres ressources	Document E/ICEF/2011/DP/FPA/OPS-ICEF/
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Malawi	2012-2016	46 950 000	215 000 000	P/L.36
Mozambique	2012-2015	64 036 000	164 000 000	P/L.37
Asie de l'Est et Pacifique				
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2012-2015	4 272 000	37 340 000	DCCP/2011/PNG/1

Région ou pays	Période	Ressources ordinaires	Autres ressources	Document E/ICEF/2011/DP/FPA/OPS-ICEF/
Thaïlande	2012-2016	4 165 000	66 600 000	P/L.45
Viet Nam	2012-2016	18 050 000	62 000 000	DCCP/2011/VNM/1
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Algérie	2012-2014	2 772 000	2 500 000	P/L.38
République islamique d'Iran	2012-2016	7 210 000	15 000 000	P/L.39
Yémen	2012-2015	28 612 000	41 900 000	P/L.13
Amériques et Caraïbes				
Brésil	2012-2016	3 750 000	90 250 000	P/L.40
République dominicaine	2012-2016	3 750 000	10 000 000	P/L.41
Guyana et Suriname	2012-2016	7 500 000	20 000 000	P/L.42
République du Panama	2012-2015	3 000 000	4 700 000	P/L.43
Pérou	2012-2016	3 750 000	43 400 000	P/L.44
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Cap-Vert	2012-2016	3 750 000	2 000 000	DCCP/2011/CPV/1

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2011*

2011/16

Descriptif de programme de pays pour la République du Soudan du Sud

Le Conseil d'administration,

Rappelant ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17 sur la procédure d'approbation des programmes de pays,

1. *Souhaite la bienvenue* à la République du Soudan du Sud en tant que nouveau pays de programme dont l'UNICEF a à s'occuper;
2. *Prend note* de la demande faite par le Soudan du Sud de lui présenter, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays à sa première session ordinaire de 2012;
3. *Décide* que le projet de descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud sera examiné lors d'une consultation informelle qui se tiendra avant sa première session ordinaire de 2012;
4. *Décide*, à titre exceptionnel, d'examiner aux fins d'approbation le descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud à sa première session ordinaire de 2012.

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2011*

2011/17

Sensibilisation, élaboration des programmes et programmes multinationaux*Le Conseil d'administration**Décide*

a) D'approuver pour le siège et les bureaux régionaux, pour l'exercice biennal 2012-2013, un budget-programme d'un montant de 31 600 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires qui sera utilisé pour la sensibilisation et l'élaboration de programmes. Ce montant sera réparti comme suit :

<i>Siège</i>	<i>(Milliers de dollars É.-U.)</i>
Programmes	4 400
Politiques et pratiques	3 650
Bureau des programmes d'urgence	1 050
Communication	7 900
Bureau de l'évaluation	2 200
Alliances avec le secteur public et mobilisation des fonds publics (New York, Bruxelles et Tokyo).	100
Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé (Genève et New York)	600
Bureau du Directeur général	600
Bureau de la recherche	1 800
Approvisionnements	1 000
Total partiel	23 300
<hr/>	
<i>Bureaux régionaux</i>	<i>(Milliers de dollars É.-U.)</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe	1 500
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	1 500
Amériques et Caraïbes	950
Asie de l'Est et Pacifique	950
Asie du Sud	950
Moyen-Orient et Afrique du Nord.	950
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants	1 500
Total partiel	8 300
Total	31 600

b) D'approuver un plafond de 633 910 000 dollars pour le budget-programme à financer au moyen des autres ressources pour l'exercice biennal 2012-2013, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales. Ce montant sera réparti comme suit :

	<i>(Milliers de dollars É.-U.)</i>
Siège	278 600
Bureaux régionaux	155 310
Programmes multinationaux	200 000
Total	633 910

c) Si nécessaire, d'autres ressources dépassant les montants indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être reçues à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2011*

2011/18

Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'affectation de fonds supplémentaires d'un montant total indicatif de 117 982 062 dollars au titre des ressources ordinaires pour les programmes approuvés répertoriés dans les tableaux 1 et 2 ci-après;

2. *Rappelle* qu'il approuve tous les ans un cadre quadriennal de prévisions de recettes et de dépenses au titre des programmes financés au moyen des ressources ordinaires, et que ce cadre financier sert à fixer le plafond des ressources ordinaires disponibles pour les programmes de pays;

3. *Rappelle également* que l'allocation de ressources ordinaires aux programmes de pays est administrée à l'aide du système révisé d'allocation des ressources qu'il a approuvé en 2008 dans sa décision 2008/15, et qu'il est procédé chaque année à l'allocation des ressources pour tous les programmes de pays approuvés;

4. *Rappelle* que, depuis 2009, les niveaux de planification annuels des fonds affectés aux programmes de pays approuvés au titre des ressources ordinaires sont publiés sur son site Web;

5. *Décide* de déléguer à l'avenir au Directeur général le pouvoir d'approuver l'augmentation du montant indicatif des ressources ordinaires pour les programmes de pays approuvés et le prie de l'en informer chaque année.

Tableau 1
**Ressources ordinaires supplémentaires pour les programmes en cours
d'exécution en 2011**

Région ou pays	Durée approuvée du programme	(Dollars É.-U.)		
		Niveaux de planification prévus pour 2011	Plafond des ressources ordinaires disponibles en 2011	Ressources ordinaires supplémentaires à approuver en 2011
		(A)	(B)	(A - B)
Inde	2008-2012	3 863 000	3 851 107	11 893
Philippines	2005-2011	42 688 000	42 184 000	504 000
République centrafricaine	2007-2011	3 099 000	3 053 000	46 000
Total				561 893

Tableau 2
**Montant indicatif des ressources ordinaires supplémentaires nécessaires
pour les programmes en cours d'exécution en 2012**

Programme de pays*	Durée approuvée du programme	(Dollars É.-U.)		
		Niveaux de planification indicatifs pour 2012*	Plafond estimatif des ressources ordinaires disponibles en 2012	Montant indicatif des ressources ordinaires supplémentaires à approuver pour 2012
		(A)	(B)	(A - B)
Afrique du Sud	2007-2012	972,000	23,823	948 177
Bolivie (État plurinational de)	2008-2012	1 352 000	1 185 000	167 000
Cameroun	2008-2012	6 365 000	6 171 000	194 000
Comores	2008-2012	750 000	722 000	28 000
Costa Rica	2008-2012	750 000	150 000	600 000
Côte d'Ivoire	2009-2013	8 303 000	6 231 000	2 072 000
Cuba	2008-2012	750 000	310 000	440 000
Égypte	2007-2012	3 013 000	0	3 013 000
Érythrée	2007-2012	1 963 000	0	1 963 000
Inde	2008-2012	42 688 000	0	42 688 000
Jordanie	2008-2012	750 000	451 000	299 000
Kenya	2009-2013	11 226 000	7 812 500	3 413 500
Mali	2008-2012	12 849 000	9 137 000	3 712 000
Mexique	2008-2012	750 000	290 000	460 000
Nigéria	2009-2012	50 987 000	4 402 007	46 584 993
Pakistan	2009-2012	18 148 000	17 610 000	538 000
Paraguay	2007-2013	750,000	25,000	725 000
République arabe syrienne	2007-2012	810,000	552,119	257 881
Rwanda	2008-2012	9 450 000	3 150 000	6 300 000

(Dollars É.-U.)				
Programme de pays*	Durée approuvée du programme	Niveaux de planification indicatifs pour 2012*	Plafond estimatif des ressources ordinaires disponibles en 2012	Montant indicatif des ressources ordinaires supplémentaires à approuver pour 2012
		(A)	(B)	(A - B)
Soudan	2009-2012	10 345 000	8 492 382	1 852 618
Togo	2008-2012	3 426 000	2 562 000	864 000
Venezuela (République bolivarienne du)	2009-2013	750 000	450 000	300 000
Total				117 420 169

* Les niveaux réels dépendront du montant global des ressources ordinaires prévues au titre des programmes de pays.

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2011*

2011/19

Prorogations de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

Prend note de la prorogation, pour un an, des programmes de pays pour l'Égypte et la République arabe syrienne, qui a été approuvée par le Directeur général, comme il est indiqué au tableau du document E/ICEF/2011/P/L.48.

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2011*

2011/20

Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF (E/ICEF/2011/15);

2. *Réaffirme* le rôle crucial que joue la fonction d'évaluation à l'UNICEF et l'importance des principes énoncés dans les politiques de l'organisation en matière d'évaluation (E/ICEF/2008/4);

3. *Se félicite* des preuves présentées dans le rapport pour attester le renforcement continu de la fonction d'évaluation, notamment au niveau décentralisé, ce qui contribue à garantir le principe de responsabilité, la transparence, l'efficacité et l'avancement des travaux de l'UNICEF, et encourage le Fonds à poursuivre ses efforts à cet égard;

4. *Prend note* de l'établissement d'indicateurs clefs de résultats pour contrôler l'efficacité du système d'évaluation;

5. *Se réjouit* de la présentation thématique des récents résultats d'évaluation de l'éducation de base et de l'égalité entre les sexes dans le rapport annuel et encourage l'UNICEF à fournir, dans ses futurs rapports annuels, une analyse des

résultats et des recommandations pour la formulation des politiques et la programmation, y compris, au besoin, une analyse des questions transversales;

6. *Encourage* l'UNICEF à renforcer le lien entre les fonctions d'évaluation et de recherche;

7. *Encourage* l'UNICEF à :

a) Maintenir son engagement en faveur de l'évaluation au sein du système des Nations Unies et, plus largement, dans le domaine du développement international, en particulier l'évaluation des suites données aux crises humanitaires, en vue de renforcer le principe de responsabilité, la transparence, la cohérence, l'efficacité et l'apprentissage, et d'améliorer l'exécution des programmes;

b) Poursuivre les efforts visant à consolider davantage les compétences d'évaluation, les capacités et les systèmes de partenaires nationaux, en prêtant une attention accrue à l'apprentissage Sud-Sud;

8. *Rappelant* sa décision 2008/4, *demande* à l'UNICEF de :

a) Veiller à ce que les réponses de l'administration soient formulées afin de tenir compte de toutes les recommandations d'évaluation, et de garantir la mise en œuvre des mesures convenues dans ces réponses;

b) Rendre compte des progrès accomplis dans l'application des mesures prises par l'administration et indiquer notamment comment ces mesures améliorent la capacité des bureaux de pays et des bureaux régionaux de rendre compte aux partenaires et aux gouvernements des pays de programme, de manière plus transparente et systématique, du financement, des activités et des résultats des programmes;

c) Veiller à ce que des résultats d'évaluation pertinents soient systématiquement pris en compte et utilisés lors de l'élaboration des principaux programmes, politiques et stratégies;

9. *Prie* l'UNICEF d'établir une réponse succincte de l'administration à l'analyse thématique figurant dans les futurs rapports du Bureau de l'évaluation;

10. *Demande* de procéder à un dialogue avec l'UNICEF sur la manière de renforcer encore l'indépendance du Bureau de l'évaluation, notamment dans le cadre du budget intégré de l'exercice 2014-2015.

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2011*

2011/21

Rapport annuel sur les activités d'audit interne

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2010 du Bureau de l'audit interne au Conseil d'administration (E/ICEF/2011/AB/L.9), du rapport annuel de 2010 du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF au Directeur général et de la suite donnée par l'administration de l'UNICEF au rapport annuel de 2010 du Bureau de l'audit interne (E/ICEF/2011/AB/L.10);

2. *Se félicite* de l'importance accordée à la planification des audits axée sur les risques;

3. *Apprécie* la description détaillée de la fonction d'enquête présentée dans le rapport annuel et encourage le Bureau de l'audit interne à continuer à en rendre compte dans ses futurs rapports annuels;

4. *Prie* le Bureau de l'audit interne de présenter dans ses futurs rapports annuels une comparaison des conclusions générales des audits achevés des unités administratives, processus, systèmes et domaines thématiques de l'UNICEF, selon qu'il convient;

5. *Soutient* le renforcement des capacités du Bureau de l'audit interne et demande à l'administration de veiller à ce que celui-ci dispose en temps opportun des effectifs nécessaires;

6. *Prend note avec satisfaction* de l'élaboration d'un outil de gestion des risques et de sa mise en application dans l'ensemble de l'UNICEF et prie l'administration de continuer à renforcer les contrôles et stratégies d'atténuation des risques dans les bureaux de pays particulièrement vulnérables;

7. *Rappelle* la section ii), relative à la communication des rapports d'audit interne, de sa décision 2009/8 concernant l'audit interne et la surveillance;

8. *Reconnaît* que les donateurs autres que les États Membres ont besoin d'informations et d'assurances concernant les projets qu'ils financent;

9. *Décide* que le Directeur général pourra, sur demande, communiquer aux donateurs autorisés autres que les États Membres – à savoir les organisations intergouvernementales donatrices, les comités nationaux pour l'UNICEF, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, GAVI Alliance, UNITAID et Rotary International – les rapports d'audit interne concernant un programme ou service pour lequel ils ont fourni une contribution financière, conformément à sa décision 2009/8 concernant l'audit interne et la surveillance, et aux modalités de divulgation de l'information énoncées dans le document E/ICEF/2009/15, en exerçant le plus grand discernement et en préservant les droits légitimes des pays de programme;

10. *Réaffirme* qu'il importe de préserver le caractère confidentiel des renseignements communiqués et que les demandes écrites d'accès à des rapports d'audit interne doivent préciser la raison et l'objet de la requête et confirmer le respect des procédures de communication stipulées dans le document E/ICEF/2009/15;

11. *Prie* l'UNICEF de faciliter la téléconsultation des rapports d'audit interne par les États Membres et les donateurs autorisés autres que les États Membres à l'aide d'outils technologiques qui assurent un cryptage approprié et un accès par ouverture de session enregistré, rigoureusement contrôlé grâce à l'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe limité dans le temps, et ne permettent pas d'imprimer, de copier, de modifier, de transmettre ou de supprimer les rapports d'audit interne divulgués;

12. *Prie également* l'UNICEF de continuer à indiquer, dans ses rapports annuels concernant l'audit interne, les rapports d'audit qui auront été communiqués et de l'informer, y compris dans les rapports, des demandes soumises par des

organisations non visées par la présente décision qui souhaitent consulter les rapports d'audit interne concernant un projet auquel elles contribuent financièrement, et de le consulter sur les demandes ainsi soumises;

13. *Se félicite* de l'engagement qu'a pris le Directeur général d'accroître la transparence et de renforcer l'application du principe de responsabilité, demande l'organisation de consultations officieuses sur une large série de mesures propres à promouvoir la transparence et la responsabilité, y compris la divulgation des rapports d'audit interne, et prie le Directeur général d'établir une note d'information sur ces mesures pour examen par les États Membres au cours des consultations qui se tiendront pour préparer la première session ordinaire de 2012.

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2011*

2011/22

Plan stratégique à moyen-terme : prévisions financières pour la période 2011-2014

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières pour 2011-2014 figurant dans le document E/ICEF/2010/AB/L.5, en tant que cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Approuve* le cadre de prévisions financières portant sur la période 2011-2014 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 1 236 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires qui doit lui être soumis en 2012, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les présentes prévisions financières demeurent valables;

3. *Approuve* la suspension, pour 2011, du virement annuel de 30 millions de dollars à la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service, compte tenu des effets de la récession économique mondiale, si les prévisions de recettes et de dépenses formulées dans le présent rapport se matérialisent, et prie l'UNICEF de continuer à effectuer des virements annuels à la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service, conformément à la décision 2008/20 du Conseil d'administration, si les soldes des ressources ordinaires inutilisés en fin d'exercice le permettent.

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2011*

2011/23

Budget institutionnel pour l'exercice 2012-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la méthode de budgétisation axée sur les résultats employée pour établir le budget institutionnel pour l'exercice 2012-2013 (E/ICEF/2011/AB/L.2) et de la présentation révisée du document budgétaire, qui incorpore les principaux tableaux budgétaires, conformément à ses décisions 2010/20 et 2011/6;

2. *Prend acte* des mesures prises par l'UNICEF pour contribuer à la coordination par groupe sectoriel à l'échelle mondiale et prie le Directeur général de veiller à l'utilisation rationnelle des fonds pour la coordination mondiale;

3. *Approuve* l'ouverture d'un crédit de 966 millions de dollars au titre du budget institutionnel de l'exercice 2012-2013 et note que ce budget sera financé par les ressources ordinaires à hauteur de 628 millions de dollars et par les autres ressources et les fonds d'affectation spéciale à hauteur de 338 millions de dollars;

4. *Décide* que le crédit ainsi ouvert sera utilisé pour réaliser les produits stratégiques décrits dans le document budgétaire;

5. *Encourage* l'UNICEF à continuer de consulter les États Membres lors de l'établissement du budget intégré, pour en renforcer les descriptifs et y présenter plus clairement l'information;

6. *Prie* l'UNICEF, en consultation avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de présenter de façon informelle des échéances pour l'examen et l'analyse des taux harmonisés de recouvrement des coûts à la première session ordinaire de 2012, et le prie également, en consultation avec le PNUD et le FNUAP, d'examiner expressément dans cette étude la nécessité de continuer à financer intégralement les coûts indirects fixes au moyen des ressources ordinaires;

7. *Prie* l'UNICEF de continuer à faire montre de rigueur budgétaire lorsqu'il établira le projet de budget intégré pour l'exercice 2014-2015.

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2011*

2011/24

Règlement financier et règles de gestion financière de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2011/AB/L.8);

2. *Approuve* les modifications qu'il est proposé, dans le document E/ICEF/2011/AB/L.8, d'apporter au Règlement financier, avec effet au 1^{er} janvier 2012;

3. *Prend acte* des modifications qu'il est proposé, dans le document E/ICEF/2011/AB/L.8, d'apporter aux règles de gestion financière;

4. *Prie* l'UNICEF de le tenir régulièrement informé de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public, à compter de la première session ordinaire de 2012.

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2011*